



Madrid, le 14 septembre 2020

Information pertinente

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Accords de Assemblée générale extraordinaire

En vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le Décret royal législatif 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 6/2018 du Marché Alternatif Boursier (MAB), nous mettons à votre disposition les informations suivantes :

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A., tenue aujourd'hui le 14 septembre 2020 en première convocation, avec 41 actionnaires, dont 19 présent personnellement et 22 représentés. Au total, entre tous représentent 64,2661% du capital souscrit avec droit de vote, ont approuvé toutes les propositions de résolutions que le Conseil d'administration de la Société a accepté de soumettre à ses délibérations et décisions :

Premier. - Demande d'admission de la totalité des actions de l'Entreprise en tant que « listing » du Marché OTCQX International de New York (USA) et appropriation au Conseil administration.

I. Autorisation

Il est approuvé à la majorité des participants, avec 99,86% des voix présentes et représentées, 0,14% d'abstentions et aucun vote contre, l'admission en tant que « listing » dans le Marché OTCQX International de New York de la totalité des actions représentant le capital social de l'Entreprise.

II. Procuration au Conseil

Il est convenu à la majorité des participants, avec 99,86% des voix présentes et représentées en faveur, 0,14% d'abstentions et pas de voix contre, de donner au Conseil d'administration le pouvoir aussi largement que la loi l'exige, avec pouvoir de substitution ou d'habilitation à chacun de ses membres, de demander l'admission de toutes les actions de la Société en tant que « listing » du marché international de New York OTCQX, en effectuant toutes les procédures nécessaires ou utiles à ces fins auprès de la société de gouvernance correspondante « OTC Markets Group Inc. », et tout autre organisme, entité ou registre public ou privé, y compris, à titre d'exemple et non de limitation, ce qui suit :

Souscrire et présenter auprès de OTC Markets Group Inc. :

- a. la demande d'admission de toutes les actions de la Société dans le cadre du système de listing.



- b. Rédiger, souscrire et présenter auprès d'OTC Markets Group Inc. le formulaire de demande, conformément aux dispositions des réglementations, en assumant la responsabilité de son contenu. Rédiger, souscrire et présenter tous les compléments éventuellement nécessaires.
- c. Rédiger, souscrire et présenter toute documentation supplémentaire et complémentaire requise auprès de OTC Markets Group Inc.
- d. Se présenter devant toutes les autorités, organismes et administrations pouvant être compétentes en ce qui concerne les activités juridiques envisagées dans le présent document, dans le but de souscrire et d'accorder toutes les déclarations, notifications et documents nécessaires pour se conformer à la législation en vigueur.
- e. Réaliser tout acte connexe ou complémentaire, nécessaire ou opportun, en rapport avec la demande d'admission d'actions sur le Marché OTCQX.
- f. Signer tout document public ou privé nécessaire ou utile aux fins de l'exercice des pouvoirs conférés, comprenant, à titre énonciatif et non limitatif, la lettre de mandat avec l'agent et / ou le « sponsor » correspondant - listing du Marché OTCQX.

Deuxième : - Demandes et questions.

(...)

Troisième : Rédaction, lecture et approbation, le cas échéant, du compte rendu de la réunion.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

Francisco Sapena, PDG et président du Conseil